

# PROCES-VERBAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### LE 21 MARS 2026

Date de la convocation :  
le 2026  
Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur LACHAUD Jean-Luc, Maire.

Présents : MM. LACHAUD, DUPONT, Mme BLONDY, M. BUISSON, Mme PECOUT, M. CELERIER Jean-Luc, Mmes LALLET LEJAMTEL, BEUCHOT, AUDEVART, M. DUMAS, Mme ALBIN, MM. CELERIER Camille, NARDOT, Mme BONNET.

Excusés : Monsieur DEMARS

Procurations : Monsieur DEMARS a donné pouvoir à Madame AUDEVART

Secrétaire de séance : Monsieur DUMAS Matthieu

### **ORDRE DU JOUR**

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local
- Les indemnités des élus

#### **1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LACHAUD Jean-Luc, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. DUMAS Matthieu a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

#### **2. ELECTION DU MAIRE**

##### Présidence de l'assemblée

La présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Maire est donnée à M. Camille CELERIER, doyen du conseil municipal qui la refuse. Elle est donc accordée à M Pierre NARDOT, deuxième doyen des conseillers municipaux qui l'accepte.

Celui-ci a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Seul M. Jean-Luc LACHAUD est candidat au poste de maire.

Des bulletins au nom du candidat et des bulletins blancs sont disposés sur une table.

Le Président de l'Assemblée invite ensuite les membres du conseil municipal à voter un par un.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de suffrages obtenus : 12 voix pour et 3 votes blancs

**A la suite de ce scrutin, M. LACHAUD Jean-Luc est proclamé Maire, puis est immédiatement installé.**

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – Délibération 2026 07**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Château-Chervix est de 15 membres ;

Considérant que le nombre maximum d'adjoints au maire est ainsi limité à 4 ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 blancs :

- **DECIDE** : la création de 3 postes d'adjoints au maire.
- **AUTORISE** : Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **4. ELECTION DES ADJOINTS**

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée, comprenant les noms suivants : Eric DUPONT, Nathalie BLONDY, Alain BUISSON.

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Nombre de suffrages obtenus : 12 voix pour la liste présentée et 3 votes blancs.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats dans l'ordre de la liste :

- M. DUPONT Eric (1<sup>er</sup> adjoint),
- Mme BLONDY Nathalie (2<sup>e</sup> adjoint),
- M. BUISSON Alain (3<sup>e</sup> adjoint).

### **5. LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local, puis ce document est distribué à tous les conseillers municipaux.

### **6. INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS – Délibération 2026 08**

Le Conseil Municipal

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Vu la demande de Monsieur le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de Château-Chervix compte 801 habitants

Le Conseil Municipal par 12 voix : Pour et 3 voix : Blanc

**Décide que :**

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal**

Annexe à la délibération 2026 08 du 21 mars 2026

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Indemnité allouée (En % de l'indice brut terminal de l'Échelle indiciaire de la fonction publique)</b>
Jean-Luc LACHAUD	Maire	40.30
Éric DUPONT	1 <sup>er</sup> adjoint	10.00
Nathalie BLONDY	2 <sup>ème</sup> adjoint	10.00
Alain BUISSON	3 <sup>ème</sup> adjoint	10.00

-----

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- le 07 avril, à 18h30
- le 20 avril, à 19h00.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h40.

Le Maire,  
Jean-Luc LACHAUD

Le Secrétaire de séance,  
Matthieu DUMAS